



LES DECHETS VERTS EN « CANIGOU VAL CADY »

Un service de **collecte** « en porte à porte » pour les **déchets verts** est organisé le **lundi** pour les usagers qui ne peuvent se rendre à la déchèterie intercommunale.

Les **déchets verts** sont :

- stockés dans des **containers privés**, sortis la veille au soir sur le trottoir, ou dans des cartons près des containers à ordures ménagères ;
- rassemblés en **fagots ficelés** pour les branchages

Cette collecte est limitée à 1 m³ hebdomadaire par foyer.

➤ Ces **déchets verts**, collectés sur les trois communes du territoire, sont apportés à la **déchèterie intercommunale**. Plusieurs navettes sont donc effectuées dans la même journée.

➤ La **benne de déchets verts** en déchèterie a une contenance de **30 m³**. Vous comprendrez mieux le volume maximal prescrit : la benne pourrait être remplie rapidement et le service ne pourrait convenablement être rendu à l'ensemble de la population.

➤ Lorsque la benne est pleine, un transporteur la récupère et va déverser les déchets à la **plate-forme de traitement des déchets verts** du Sydetom à PRADES. Le **coût du transport** est à la charge directe de la communauté de communes et le **traitement** est inclus dans la cotisation annuelle que la collectivité verse au Sydetom. Pour les contribuables, ce coût se répercute sur la **TEOM** (répartie sur l'ensemble des contribuables du territoire).

Pour tout volume supérieur au mètre cube, vous pouvez téléphoner **préalablement** au **gardien de déchèterie**, au 04 68 05 77 36, aux heures d'ouverture, pour convenir des conditions d'apport adaptées à votre besoin et sans perturber le fonctionnement normal de la déchèterie.

Pour réduire le coût des déchets verts, la communauté de communes « Canigou Val Cady », en partenariat avec le Sydetom, incite les usagers à acquérir des **composteurs**, vendus au prix coûtant unitaire de **10 €**, induisant à terme des **économies** pour tous (voir sur le présent site).

N.B. : Les agents de la collectivité ne sont pas autorisés à collecter les déchets verts si les conditions ne sont pas respectées.